Mairie de Forcalquier

DEMANDE N° Reçu le :

DEMANDE DE RESERVATION PAR UNE ASSOCIATION DE L'ESPACE CULTUREL LA BONNE FONTAINE

(Remplir 1 document pour chaque manifestation, le remettre à l'accueil Mairie)

Nom (association) _____

Nom du Président de l'Association : _____

Adresse : _____

_____ Ville _____

E-mail : _____ @ _____

Tél. : Fixe | | | | | | Portable | | | | | |

L'événement proposé

Le titre :

Le type :
(Spectacle amateur - concert – danse – théâtre – cinéma - musique acoustique – conférence – salon – loto –gala - soirée dansante – cirque –meeting – remise de prix…)

L'heure du spectacle : _____ (Soirée 20h30 – Jeune public 18h30 – Dimanche 16h30)

La durée : ____ h ____ Places : assises en gradin 360 ☐ / ou debout 860 ☐ / ou banquet 450 ☐

Les horaires de l'événement : ouverture au public _____ fermeture public _____

Le tarif du ticket d'entrée : _____ le tarif réduit : _____ Entrée libre et gratuite ☐

Sur réservation : oui ☐ / non ☐ Point de vente : _____

Le(s) jour(s) - mois - année / la période souhaitées de l'événement

1/ 2/ 3/

Nombre de jour total d'utilisation de l'ECBF : _____ installation technique ☐ répétition ☐

Détaillez le ou les événements envisagés pour la communication en quelques lignes.

Merci de fournir un texte descriptif et un visuel de l'événement afin de paraître dans le programme de l'ECBF

Pour les éléments techniques de l'événement ou du spectacle

Vous devez fournir obligatoirement une fiche technique avec votre demande réservation. Par la suite, un rendez-vous avec le régisseur de l'ECBF permettra d'évaluer la faisabilité technique et d'établir un cahier des charges de l'événement. Renseignement : Cédric Padovani ecbf@ville-forcalquier.fr

- ✓ L'accueil du public est à la charge de l'organisateur.
- ✓ Une billetterie numérotée avec souche et ticket est obligatoire à chaque représentation.
- ✓ Le nombre exact de personnes présentes dans la salle doit- être comptabilisé et transmis à l'agent de sécurité incendie au début de chaque séance.

Pièces à fournir après préaccord de la mairie

- ✓ Photocopie pièce d'identité du demandeur
- ✓ Attestation police d'assurance responsabilité civile couvrant l'événement dans les lieux utilisés
- ✓ Une caution de 850 € par chèque sera demandée
- ✓ Pour les associations : Copie des statuts + déclaration au Journal Officiel
- ✓ Pour tout spectacle : une fiche technique descriptive obligatoire

DEVIS ESTIMATIF DE LA LOCATION				Nbre de jour :		Nbre d'heure :	
Cochez la case correspondante X				Association de Forcalquier		Association Extérieure	
*manifestation entrée gratuite				Base (4h)	Base (4h) * entrée gratuite	Base (4h)	+ l'heure supplémentaire
1	Hall/cuisine/salle de spectacle			188 €	94 € *	374 €	90 € / h
2	Hall /salle de spectacle			140 €	71 € *	280 €	70 € / h
3	Hall/cuisine			102 €	51 € *	154 €	38 € / h
4	Hall			28 €	22 € *	57 €	14 € / h
Chaises	Matériel mis en place et rangé par vos soins	Nbre		Gratuit			
Tables		Nbre					
Option Régisseur technique son et lumière				24 € / l'heure (10 heures maximum par jour)			
Option utilisation du parc sonorisation				Non facturé, valorisé à 577 € / jour			
Option utilisation du parc d'éclairage scénique				Non facturé, valorisé à 450 € / jour			
Présence obligatoire d'un agent SSIAP1 durant la présence du public pour les spectacles				Forfait de 95 € (présence 4h minimum) Forfait de 130 € le dimanche			
Nettoyage suivant les espaces utilisés :				1 = 500 € // 2 = 300 € // 3 = 300 € // 4 = 150 €			
Coût total							

La réservation de la salle devient définitive à la réception de la convention signée

Date : **Signature :**

Conditions d'occupation

Obligation de se conformer à la règlementation en vigueur quant à l'affichage et au bruit.
Barbecue et feux artifices sont interdits. Les décors doivent-être classés M1 (réaction au feu)
Respect du sens de circulation (pas de stationnement devant l'espace culturel)
Licence provisoire obligatoire dans le cas d'une buvette (à demander en mairie)
Un état des lieux sera effectué avant et après la location - sous-location interdite -
Un devis final sera établi avec la convention, faisant apparaître la participation de la ville sur la location de l'ECBF.

Décision du Maire	Avis de la commission culture